

A1 – CONSERVATION DE L'ÎLE CARIGNAN ET DE L'ÎLE VALDOR

EN COURS DE RÉALISATION



Date d'ouverture : Septembre 2003

Date de la dernière mise à jour : Mars 2019

Thème : Conservation de la biodiversité

Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :

<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger les milieux d'intérêts écologiques
<input type="checkbox"/>	Effectuer un suivi des espèces exotiques envahissantes et prévenir leur propagation
<input type="checkbox"/>	Autres

Localisation : Champlain

Problématiques :

Situées dans les limites ouest de la municipalité de Champlain, l'île Carignan et l'île Valdor constituent un refuge de première importance pour la faune puisqu'elles sont occupées par des milieux humides composés de différentes séquences végétales, offrant une grande variété d'habitats. En effet, ce territoire est à la fois composé de marais, de marécage, d'herbier aquatique et d'eau peu profonde, ce qui favorise la diversité des espèces fauniques et floristiques que l'on y retrouve. Bien qu'il soit doté d'habitats fauniques primordiaux, ce site est néanmoins en proie à des pressions qui sont susceptibles de compromettre son intégrité écologique.

Entre autres, l'île Carignan subit d'importants changements morphologiques qui sont engendrés par la fluctuation des marées, les inondations saisonnières ainsi que la navigation. Comme l'île Carignan subit une érosion importante (elle a perdu environ la moitié de sa superficie en 60 ans) et que son existence est compromise, il serait primordial d'installer des ouvrages de protection contre l'érosion parce que si l'île disparaît, l'herbier aquatique qui se trouve entre l'île et la rive de Champlain disparaîtra lui aussi et il s'agit d'un milieu extrêmement riche en biodiversité et l'une des rares frayères sur la rive nord sur le territoire d'intervention du Comité ZIP Les Deux Rives. Les habitations ne bénéficieront plus de la protection offerte par l'île, donc eux aussi seront vulnérables. Également, Gaz Métro a réalisé en 2006 un projet de gazoduc reliant la rive nord à la rive sud du fleuve Saint-Laurent. Le promoteur a déboisé sur l'île Carignan une emprise permanente d'une largeur de 50 mètres, qui s'étale de la berge sud à la berge nord de l'île (130 mètres). Lors des travaux d'installation du gazoduc, certaines manœuvres ont pu déranger les habitats fauniques en place (jetées, machinerie, coupe de bois, etc.).

Concernant l'île Valdor, un suivi des plantes envahissantes réalisé par notre organisme, révèle que plusieurs plantes envahissantes se trouvent dans le secteur, et ce dans de fortes proportions. Aussi, il existe dans le territoire à l'étude une zone de villégiature d'importance qui est susceptible d'engendrer des impacts négatifs sur les habitats fauniques. Deux cours d'eau en milieu agricole passent par les milieux humides de l'île Valdor, soit le ruisseau Dollard et le ruisseau de l'Arbre-à-la-Croix. Ces cours d'eau apportent une charge en sédiments dans les milieux humides de l'île Valdor et contribuent à leur dégradation.

Solutions :

- Rédiger un plan de conservation des habitats fauniques, dans le but d'assurer une protection et un maintien des habitats fauniques qui sont présents sur ce territoire.
- Élaborer un projet de conservation volontaire avec les propriétaires qui habitent le secteur des milieux humides de l'île Valdor et de l'île Carignan afin de freiner la dégradation des milieux humides.
- Entreprendre un projet en agroenvironnement avec les producteurs agricoles pour les bassins versants des ruisseaux Dollard et de l'Arbre-à-la-Croix, afin de limiter les apports en sédiments vers les milieux humides.
- Entreprendre une étude sur la connectivité entre les milieux humides de l'île Valdor et le fleuve.

Faisabilité :

- Participation des différents intervenants.
- Participation des résidents de l'île Valdor.
- Engagement des résidents à signer des ententes de conservation volontaire.
- Participation des producteurs agricoles à la mise en place d'action pour réduire la charge en sédiments dans les cours d'eau du secteur.
- Aménagements pour améliorer la connectivité entre les milieux humides et le fleuve.

Partenaires :

- Municipalité de Champlain
- MRC des Chenaux
- MDDELCC
- MFFP
- Université du Québec à Trois-Rivières
- MAPAQ Mauricie
- Fondation de la Faune du Québec
- Programme Interactions communautaires
- UPA Mauricie
- Club-conseil en agroenvironnement concerné
- Corporation des pilotes du Saint-Laurent Central
- Stratégies Saint-Laurent
- Fondation Alcoa

Montant investi jusqu'au 31 mars 2019 : 187 848 \$

Indicateurs d'atteinte d'objectif :

- Nombre de citoyens sensibilisés ;
- Superficie de milieux humides qui seront protégés ;
- Amélioration de la qualité de l'eau dans les ruisseaux Dollard et de l'Arbre-à-la-croix ;
- Amélioration de la connectivité entre les milieux humides de l'île Valdor et le fleuve

Mise à jour des actions réalisées :

Fiche technique A1	Conservation de l'île Carignan et de l'île Valdor
Actions réalisées : <ul style="list-style-type: none">• Plan de conservation des habitats fauniques (2012)• Campagne de sensibilisation auprès des résidents (2012)• Conservation volontaire des milieux humides de l'île Valdor phase 1 (2013 à 2015)• Projet en agroenvironnement avec les producteurs agricoles des bassins versants Dollard et de l'Arbre-à-la-Croix (2014 à 2017)• Conservation volontaire des milieux humides de l'île Valdor phase 2 (2015- 2016)• Conservation volontaire auprès des résidents du secteur de l'île Carignan (2016-2017)• Végétaliser le talus sur 0,8 hectare du ruisseau de l'Arbre-à-la-Croix (2017)• Étude sur la connectivité du fleuve avec les milieux humides de l'île Valdor (2018)	
Actions à entreprendre :	

Résultats jusqu'au 31 mars 2019 :

Résultats - Fiche technique A1	
Nombre de citoyens du secteur sensibilisés	367
Nombre de cahiers du propriétaire produit	95
Nombre de propriétaires qui ont signé des ententes de conservation volontaire	55
Superficie (hectares) de milieux humides protégés	8
Nombre de cahiers du producteur agricole produit	7
Nombre de producteurs agricoles engagés à conserver des bandes riveraines	4
Superficie (hectares) de bandes riveraines conservées en milieu agricole	2,1
Superficie (hectares) de talus en milieu agricole végétalisé	0,8

A2 – CONSERVATION DU MARAIS SAINTE-ANGÈLE

EN COURS DE RÉALISATION



Date d'ouverture : Août 2004

Date de la dernière mise à jour : Janvier 2017

Thème : Conservation de la biodiversité

Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :

<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger les milieux d'intérêts écologiques
<input type="checkbox"/>	Effectuer un suivi des espèces exotiques envahissantes et prévenir leur propagation
<input type="checkbox"/>	Autres

Localisation : Bécancour, à l'ouest du quai de Sainte-Angèle-de-Laval

Problématiques :

Situé dans la région de Bécancour, à l'ouest du quai de Sainte-Angèle-de-Laval, le marais Sainte-Angèle occupe une superficie d'environ 0,273 km². Ce milieu humide est caractérisé par une morphologie en cuvette lui permettant d'être inondé même durant la saison sèche. C'est un petit milieu humide riche, fréquenté par plusieurs espèces de poissons, d'amphibiens, de reptiles, d'oiseaux et de mammifères semi-aquatiques qui utilisent ces lieux pour la reproduction et l'alimentation. Cependant, aucun inventaire complet n'a été réalisé jusqu'à ce jour sur ce site. Or, la connaissance des ressources fauniques et floristiques du marais est essentielle afin de bien orienter son développement futur, et ce, dans une optique de protection et de mise en valeur du territoire.

Solutions :

- Effectuer un inventaire faunique et floristique du marais afin de mieux connaître ce milieu humide.
- Mettre en place une table de concertation pour la mise en valeur et le développement du marais Sainte-Angèle.
- Tenir une consultation publique afin de recueillir les inquiétudes des acteurs et organismes du territoire.
- Rédiger un plan de conservation du marais et établir le parcours de la passerelle ayant le moins d'impact sur le milieu humide.
- Sensibiliser la population à l'importance du marais par le biais d'une passerelle d'interprétation et de panneaux d'interprétation.

Faisabilité :

- Participation des différents intervenants et implication de la population locale.
- Obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de la passerelle.
- Obtenir le financement nécessaire.

Partenaires :

- Ville de Bécancour
- Propriétaires des terrains adjacents au marais
- Canards Illimités Canada
- MFFP
- Centre de la biodiversité du Québec
- Fédération des chasseurs et pêcheurs du Centre-du-Québec

Montant investi jusqu'au 31 mars 2017 : 40 134 \$

Indicateurs d'atteinte d'objectif :

- Nombre de citoyens sensibilisés ;

Mise à jour des actions réalisées :

Fiche technique A2	Conservation du marais Sainte-Angèle
Actions réalisées : <ul style="list-style-type: none">• Inventaire faunique et floristique du marais (2010)• Mise en place d'une table de concertation pour la mise en valeur et le développement du marais Sainte-Angèle (2012)• Consultation publique sur le projet de la passerelle (2012)• Plan de conservation et de mise en valeur (2013)• Panneaux d'interprétation de la future passerelle (2013)	
Actions à entreprendre : <ul style="list-style-type: none">• Mise en valeur du marais	

Notes supplémentaires :

- Le Comité ZIP Les Deux Rives a produit en 2013, 5 panneaux d'interprétation qui devaient être installés sur la passerelle.
- En décembre 2015, le projet de la passerelle n'est plus une priorité pour la Ville de Bécancour dans le court terme. (*Article Courrier Sud 19 février 2015*)

A3 – SUIVI DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DES MILIEUX HUMIDES DU FLEUVE SAINT-LAURENT

EN COURS DE RÉALISATION



Date d'ouverture : Août 2004

Date de la dernière mise à jour : Mars 2021

Thème : Conservation de la biodiversité

Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :

<input type="checkbox"/>	Protéger les milieux d'intérêts écologiques
<input checked="" type="checkbox"/>	Effectuer un suivi des espèces exotiques envahissantes et prévenir leur propagation
<input type="checkbox"/>	Autres

Localisation : Milieux humides riverains, territoire du Comité ZIP Les Deux Rives

Problématiques :

Depuis plusieurs années les milieux humides en bordure du fleuve Saint-Laurent, entre Cornwall et Québec, ont subi d'importants changements, notamment en ce qui concerne leur composition végétale. En effet, on observe une augmentation des plantes exotiques envahissantes dans les milieux humides, au détriment des plantes indigènes, ce qui affecte la biodiversité. Plusieurs facteurs de stress, naturels ou anthropiques, contribuent à l'augmentation des plantes exotiques envahissantes dans les milieux humides. Afin de suivre l'évolution des espèces exotiques envahissantes dans les milieux humides riverains, Environnement Canada puis le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), ont établi une liste de 300 stations prioritaires dans lesquelles un suivi du degré d'envahissement est effectué. Sur les 300 stations suivies entre 2008 et 2010, 82 % des milieux humides possèdent des plantes exotiques envahissantes¹. Au total, 12 plantes exotiques envahissantes sont jugées plus préoccupantes et font l'objet d'un suivi.

Solutions :

- Effectuer un suivi de l'évolution plantes exotiques envahissantes dans les 61 stations du Comité ZIP Les Deux Rives, déterminées par le MELCC.
- Sensibiliser la population à la problématique des espèces exotiques envahissantes et aux dangers de les utiliser à des fins horticoles.

Faisabilité :

- Obtenir le financement nécessaire

Partenaires :

- Environnement Canada
- MELCC

¹ <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/rapportsurleau/Etat-eau-ecosysteme-aquatique-milieuHumides-situationCauses.htm>

Montant investi jusqu'au 31 mars 2021 : 54 076 \$

Indicateurs d'atteinte d'objectif :

- Nombre de stations caractérisées selon le protocole établi ;
- Comptabilisation des données chaque année dans les bases de données du Comité ZIP Les Deux Rives ;
- Nombre de citoyens sensibilisés aux plantes exotiques envahissantes ;

Mise à jour des actions réalisées :

Fiche technique A3		Suivi des plantes exotiques envahissantes des milieux humides du Saint-Laurent	
Actions réalisées :			
<ul style="list-style-type: none">• Suivi des plantes exotiques envahissantes en collaboration avec Environnement Canada (2006 à 2010)• Suivi des plantes exotiques envahissantes en collaboration avec le MELCC (2012 à 2019)• Comptabilisation des données recueillies sur les plantes exotiques envahissantes depuis 2006• Table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives sur les plantes exotiques envahissantes (2014)• Sensibilisation aux plantes exotiques envahissantes par le biais de kiosques (2013,2014,2015)• Conférence de sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes à l'Association des retraités de l'éducation du Québec (AREQ) section Mauricie (2015)• Journée de sensibilisation auprès des résidents de l'île-du-Grand de Sainte-Anne-de-la-Pérade (2017)• Plan d'action pour les plantes exotiques envahissantes dans les milieux humides riverains de la MRC de Bécancour (2019-2021)			
Actions à entreprendre :			
<ul style="list-style-type: none">• Poursuivre le suivi annuel des plantes exotiques envahissantes			

Résultats jusqu'au 31 mars 2020 :

Résultats - Fiche technique A3	
Nombre de stations suivies	61
Nombre de stations avec la présence de plantes exotiques envahissantes	48
Nombre de citoyens sensibilisés aux plantes exotiques envahissantes	≥ 650

Notes supplémentaires :

Liste des plantes exotiques envahissantes suivies :

- Alpiste roseau
- Berce du Caucase
- Butome à ombelle
- Châtaigne d'eau
- Hydrocharide grenouillette
- Iris faux-acore
- Myriophylle à épi

- Nerprun bourdaine
- Renouée du Japon
- Rorippe amphibie
- Roseau commun
- Salicaire commune
- Valériane officinale

Le suivi a été effectué chaque été de 2006 à 2010 selon les termes du contrat avec Environnement Canada. Le programme n'a pas été reconduit en 2011. À partir de l'été 2012, le suivi a été effectué selon les termes du contrat avec le MELCC.

A4 – CONSERVATION DE L'ÎLE SAINT-QUENTIN

EN COURS DE RÉALISATION



Date d'ouverture : Juin 2010

Date de la dernière mise à jour : Février 2020

Thème : Conservation de la biodiversité

Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :

<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger les milieux d'intérêts écologiques
<input checked="" type="checkbox"/>	Effectuer un suivi des espèces exotiques envahissantes et prévenir leur propagation
<input type="checkbox"/>	Autres

Localisation : Trois-Rivières, au confluent de la rivière Saint-Maurice et du fleuve Saint-Laurent

Problématiques :

Située dans la région urbaine de Trois-Rivières, l'île Saint-Quentin compte des superficies importantes de milieux humides et constitue un refuge de première importance pour la faune. Ce site attire beaucoup de gens, donc plusieurs éléments ont été ajoutés sur l'île afin d'offrir des services à la population, ce qui crée de nombreuses pressions sur les habitats fauniques. Plusieurs comportements humains pratiqués sur l'île affectent la faune. L'île Saint-Quentin subit des modifications morphologiques importantes depuis plusieurs années, principalement de l'érosion et de la sédimentation. Également, une plante envahissante, la renouée du Japon, risque de modifier la biodiversité en place si aucune mesure de contrôle n'est prise.

Solutions :

- Élaborer un plan de conservation des habitats fauniques afin d'assurer une protection et un maintien des habitats fauniques présents sur l'île.
- Créer une entente de partenariat pour la mise en valeur et le développement de l'île Saint-Quentin.
- Diffuser les connaissances sur les habitats fauniques et sensibiliser la population à leur importance par le biais de panneaux d'interprétation et de sensibilisation.
- Créer un jeu-questionnaire, destiné aux groupes scolaires, afin de rendre la sensibilisation plus attrayante.
- Caractériser la renouée du Japon sur l'île Saint-Quentin et établir un plan pour contrôler son envahissement sur l'île.

Faisabilité :

- Participation des acteurs du milieu.
- Obtenir le financement nécessaire

Partenaires :

- Ville de Trois-Rivières
- Corporation pour le développement du Parc de l'île Saint-Quentin
- Zoo de Granby
- Fondation de la faune du Québec

- Fondation Hydro-Québec pour l'environnement
- UQTR
- Bassin versant Saint-Maurice

Montant investi jusqu'au 31 mars 2020 : 98 000 \$

Indicateurs d'atteinte d'objectif :

- Nombre de visiteurs de l'île Saint-Quentin sensibilisés aux habitats fauniques et aux milieux humides ;
- Freiner la propagation de la renouée du Japon ;
- Nombre de colonies de renouée du Japon contrôler ;

Mise à jour des actions réalisées :

Fiche technique A4	Conservation de l'île Saint-Quentin
<p>Actions réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan de conservation des habitats fauniques (2010) • Entente de partenariat pour la mise en valeur de l'île Saint-Quentin (2012) • Coupe répétée des colonies de renouée du Japon (2013) • Caractérisation des colonies de renouée du Japon (2014) • Panneaux d'interprétation et de sensibilisation de la passerelle (2015) • Jeux questionnaires " le rallye de la passerelle" (2015) • Contrôle des colonies de renouées du Japon (2015-2016) • Végétaliser les sites ou les colonies de renouée du Japon ont été contrôlées (2017) • Sensibilisation des employés de l'île Saint-Quentin à la renouée du Japon (2017) • Suivi des mesures de contrôle de la renouée du Japon (2018 – 2019) 	
<p>Actions à entreprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les mesures de contrôle de la renouée du Japon • Dépliant de découverte écologique de l'île Saint-Quentin • Nettoyage de la plage (Juin 2020) 	

Résultats jusqu'au 31 mars 2020 :

Résultats - Fiche technique A4	
Nombre de colonies de renouée du Japon suivies	31
Nombre de colonies de renouée du Japon végétalisées	23
Nombre de visiteurs de l'île Saint-Quentin sensibilisés	≥1000

Notes supplémentaires :

En juin 2012, une entente de partenariat a été signée par l'Université du Québec à Trois-Rivières, le Zoo de Granby, la Corporation de développement de l'île Saint-Quentin et le Comité ZIP Les Deux Rives. Ce partenariat vise à réaliser une mise en valeur des composantes physiques et biotiques de l'île Saint-Quentin, à la faveur des utilisateurs de ce milieu (vacanciers, visiteurs et élèves de divers niveaux scolaires). Les parties se sont entendues pour collaborer de façon étroite à l'approfondissement des connaissances de l'île Saint-Quentin. Le comité se rencontre 3 à 4 fois par année pour déterminer les actions à réaliser et effectuer un suivi des actions réalisées.

A5 – CONSERVATION DU MARAIS SAINT-ÉLOI

EN COURS DE RÉALISATION



Date d'ouverture : Février 2003

Date de la dernière mise à jour : Mars 2021

Thème : Conservation de la biodiversité

Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :

<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger les milieux d'intérêts écologiques
<input type="checkbox"/>	Effectuer un suivi des espèces exotiques envahissantes et prévenir leur propagation
<input type="checkbox"/>	Autres

Localisation : Batiscan

Problématiques :

Situé dans la municipalité de Batiscan, le marais Saint-Éloi constitue le dernier marais d'eau douce à marée, en amont du fleuve Saint-Laurent, sur la rive nord. Le marais Saint-Éloi remplit des fonctions écologiques importantes. Tout d'abord, il agit comme un bassin de sédimentation pour l'ensemble des eaux du petit bassin versant qui s'y déversent. En effet, ce milieu humide joue un rôle primordial au niveau de la qualité de l'eau qui se jette dans le fleuve puisqu'il retient les particules et les fertilisants provenant du milieu agricole. De plus, il permet de régulariser les niveaux d'eau en absorbant les surplus lors des crues printanières. Finalement, il fournit un habitat à de nombreuses espèces de plantes et d'animaux. Bien que l'importance de ce site soit connue de la population environnante, il est néanmoins en proie à des pressions qui sont susceptibles de compromettre son intégrité écologique. Ces pressions sont l'agriculture, la proximité d'une zone habitée et le comblement du marais au fil du temps.

Solutions :

- Élaborer un plan de conservation des habitats fauniques afin d'assurer une protection et un maintien des habitats fauniques dans le marais.
- Établir un périmètre de protection.
- Réduire les impacts de l'agriculture dans le bassin versant du ruisseau Saint-Éloi afin d'améliorer la qualité de l'eau.
- Diminuer l'apport en sédiments dans le ruisseau de la Grenouillère afin de freiner le comblement du marais.
- Créer des plans d'action pour implanter des bandes riveraines chez les producteurs agricoles du bassin versant.
- Sensibiliser les résidents de l'île Saint-Éloi à l'importance du marais par le biais d'un projet de conservation volontaire.

Faisabilité :

- Participation des acteurs du milieu.
- Participation des producteurs agricoles.

- Obtenir le financement nécessaire.
- Participation des résidents au projet de conservation volontaire

Partenaires :

- Municipalité de Batiscan
- Résidents de l'île Saint-Éloi
- Producteurs agricoles du Bassin versant
- Fondation de la faune du Québec
- UQTR
- MRC des Chenaux
- SAMBBA
- MAPAQ
- MDDELCC
- MFFP
- Programme Interactions Communautaires
- UPA Mauricie
- Club Lavi-eau-champ
- Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
- Ville de Trois-Rivières

Montant investi jusqu'au 31 mars 2020 : 173 359 \$

Indicateurs d'atteinte d'objectif :

- Sensibilisation les citoyens de l'île Saint-Éloi aux milieux humides
- Nombre d'ententes de conservation volontaire signées
- Nombre d'hectares de milieux humides protégés
- Nombre de kilomètres de bandes riveraines implantés
- Amélioration de la qualité de l'eau

Mise à jour des actions réalisées :

Fiche technique A5	Conservation du marais Saint-Éloi
<p>Actions réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire du potentiel du marais (2004) • Plan de conservation des habitats fauniques (2012) • Création d'un comité de concertation pour le projet en agroenvironnement (2013) • Suivi de la qualité de l'eau (2013,2014) • Pêches expérimentales (2013, 2014) • Indice de diatomées de l'est du Canada (2013, 2015) • Caractérisation des bandes riveraines des ruisseaux agricoles (2013) • Plan d'actions agroenvironnementales (2013-2014) • Analyse des sédiments dans le ruisseau Saint-Éloi (2013) • Analyse de la connectivité du marais au fleuve Saint-Laurent (2014) • Évaluation du potentiel de fraie dans le marais (2014) • Implantation de bandes riveraines sur les cours d'eau agricoles (2016) • Végétalisation des zones en retrait de culture (2016) • Suivi des aménagements fauniques (2018-2020) • Sensibilisation des résidents de l'île Saint-Éloi (2020) 	

Actions à entreprendre :

- Poursuivre la sensibilisation des résidents de l'île Saint-Éloi aux habitats fauniques
- Poursuivre le suivi des aménagements
- Suivi de la qualité de l'eau

Résultats jusqu'au 31 mars 2021 :

Résultats - Fiche technique A5	
Nombre de citoyens de l'île Saint-Éloi sensibilisés	26
Longueur (kilomètres) de bandes riveraines implantées	4,97
Superficie (hectares) en retrait de culture	2,35

Notes supplémentaires :

Le comité de concertation est formé de l'UQTR, le MAPAQ, la SAMBBA, le MFFP, le MDDELCC, l'UPA Mauricie, le Club Lavi-eau-champ, la Coop Univert, la MRC des Chenaux, le MDDELCC et le Comité ZIP Les Deux Rives. Ce comité se rencontre à l'occasion afin d'orienter et de bonifier le projet.

A6 – CONSERVATION DU MARAIS DE LA RIVIÈRE MARGUERITE

EN COURS DE RÉALISATION



Date d'ouverture : Juin 2003

Date de la dernière mise à jour : Mars 2019

Thème : Conservation de la biodiversité

Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :

<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger les milieux d'intérêts écologiques
<input type="checkbox"/>	Effectuer un suivi des espèces exotiques envahissantes et prévenir leur propagation
<input type="checkbox"/>	Autres

Localisation : Bécancour, secteur Saint-Grégoire

Mise en contexte :

La rivière Marguerite est un petit bassin versant (78 km²) qui est très utilisé pour l'agriculture à grands interlignes (maïs et soya). À son embouchure se trouve un milieu humide, celui-ci a été aménagé par Canards illimités Canada en 1999. Les aménagements ont consisté à endiguer et mettre en eau d'anciennes terres agricoles pour créer un marais permanent de 8 hectares, dont le niveau d'exploitation est maintenu par un ouvrage de contrôle. Le banc d'emprunt pour la construction de la digue (canal extérieur du marais) a été excavé de façon à constituer un bon habitat de fraie et d'alevinage pour les poissons. Un ouvrage de contrôle a été mis en place dans ce segment pour maintenir un niveau d'eau et ainsi prolonger la période d'alevinage des poissons et augmenter la production de la faune ichthyenne.

Ce site est envahi par le phragmite.

Solutions :

- Caractérisation du degré d'envahissement du phragmite.
- Plan de conservation et de mise en valeur du marais de la rivière Marguerite afin d'évaluer le potentiel pour rendre le site accessible au public.
- Mise en valeur du marais de la rivière Marguerite par le biais d'un sentier avec des panneaux d'interprétation.

Faisabilité :

- Participation des acteurs du milieu.
- Participation et implication des agriculteurs du bassin versant.
- Obtenir le financement nécessaire.

Partenaires :

- UQTR
- Ville de Bécancour
- MFFP
- Canards Illimités Canada
- Comité d'embellissement du pont Laviolette

Montant investi jusqu'au 31 mars 2019 : 23 300\$

Indicateurs d'atteinte d'objectif :

- Nombre de panneaux d'interprétation réalisés ;
- Citoyens sensibilisés à l'importance des milieux humides ;
- Citoyens sensibilisés aux plantes exotiques envahissantes ;

Mise à jour des actions réalisées :

Fiche technique A6	Conservation du marais de la rivière Marguerite
Actions réalisées : <ul style="list-style-type: none">• Plan de conservation et de mise en valeur du marais de la rivière Marguerite (2014)• Caractérisation du phragmite (2013-2014)• Inventaire faunique et floristique sommaire du marais de la rivière Marguerite (2016)• Panneaux d'interprétation pour le sentier d'interprétation du marais (2016)	
Actions à entreprendre :	

Notes supplémentaires :

Les panneaux d'interprétation ont été installés en bordure du sentier en juillet 2018.

A7 – CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES EN BORDURE DU FLEUVE SAINT-LAURENT

EN COURS DE RÉALISATION



Date d'ouverture : Février 2005

Date de la dernière mise à jour : Mars 2021

Thème : Conservation de la biodiversité

Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :

<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger les milieux d'intérêts écologiques
<input type="checkbox"/>	Effectuer un suivi des espèces exotiques envahissantes et prévenir leur propagation
<input type="checkbox"/>	Autres

Localisation : Territoire du Comité ZIP Les Deux Rives en bordure du fleuve Saint-Laurent (MRC de Bécancour, MRC des Chenaux, Ville de Trois-Rivières)

Problématiques :

Les milieux humides comptent parmi les écosystèmes les plus productifs de la planète, mais ils sont également les plus menacés. Une étude menée par le Comité ZIP Les Deux Rives en 2005 a révélé qu'il reste seulement 15 km² de superficie de milieux humides en bordure du fleuve Saint-Laurent sur son territoire d'intervention.

Solutions :

- Mettre en place des projets de conservation des milieux humides du tronçon fluvial du territoire du Comité ZIP Les Deux Rives.
- Sensibilisation de la population à l'importance de préserver les milieux humides.

Faisabilité :

- Participation des propriétaires à la conservation des milieux humides
- Obtention du financement nécessaire

Partenaires :

- Municipalités riveraines
- Propriétaires de terrains en bordure des milieux humides
- MRC de Bécancour
- MRC des Chenaux
- Ville de Trois-Rivières

Indicateurs d'atteinte d'objectif :

- Nombre d'ententes de conservation volontaire signée avec des propriétaires
- Superficie de milieux humides protégés

Mise à jour des actions réalisées :

Fiche technique A7	Conservation des milieux humides en bordure du fleuve Saint-Laurent
<p>Actions réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Évaluation et classification du potentiel des milieux humides secteur rive sud et secteur rive nord (2005)• Plan de conservation des habitats fauniques de l'île Saint-Quentin (2011)• Campagne de sensibilisation auprès des résidents de l'île Valdor à Champlain (2012)• Plan de conservation des habitats fauniques de l'île Carignan et de l'île Valdor (2012)• Rencontre de sensibilisation et de concertation par rapport aux milieux humides pour les municipalités de Champlain, de Batiscan et pour la ville de Trois-Rivières (2012-2013)• Plan de conservation des habitats fauniques du marais Saint-Éloi (2013)• Plan de conservation des habitats fauniques de la rivière aux Orignaux et aux Glaises (2013)• Plan de conservation et de mise en valeur du marais de la rivière Marguerite (2014)• Plan de conservation et de mise en valeur du marais Sainte-Angèle (2013)• Projet de conservation volontaire de milieux humides à l'île Valdor (2013-2016)• Projet de conservation volontaire des milieux humides à la rivière aux Orignaux et à la rivière aux Glaises (2013-2015)• Plan de conservation des milieux humides fluviaux de Batiscan et Sainte-Anne-de-la-Pérade (2016-2017)• Projet de conservation volontaire dans le secteur de l'île Carignan (2016-2017)• Rapport sur les zones de vulnérabilité sur le tronçon de l'estuaire fluvial du Saint-Laurent- Territoire du Comité ZIP Les Deux Rives (2016)• Journée de sensibilisation auprès des résidents de l'île-du-Large à Sainte-Anne-de-la-Pérade (2017)• Plan de conservation des milieux humides du cours d'eau Montour (2019)• Plan de conservation et de mise en valeur de l'île Montesson (2020)• Plan d'action pour les plantes exotiques envahissantes dans les milieux humides riverains de la MRC de Bécancour (2019-2021)• Sensibilisation des résidents du marais Saint-Éloi (2020-2021)	
<p>Actions à entreprendre :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation avec les résidents de l'île Montesson	

Résultats jusqu'au 31 mars 2021 :

Résultats - Fiche technique A7	
Nombre d'ententes de conservation volontaire signées	83
Superficie (hectares) de milieux humides protégés	86

A8 – CONSERVATION DU LAC SAINT-PAUL

EN COURS DE RÉALISATION



Date d'ouverture : Septembre 2008

Date de la dernière mise à jour : Mars 2021

Thème : Conservation de la biodiversité

Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :

<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger les milieux d'intérêts écologiques
<input type="checkbox"/>	Effectuer un suivi des espèces exotiques envahissantes et prévenir leur propagation
<input type="checkbox"/>	Autres

Localisation : Bécancour, secteur Saint-Grégoire

Problématiques :

Le lac Saint-Paul constitue un écosystème d'une grande biodiversité. Toutefois, ce lac subit plusieurs pressions qui compromettent son intégrité. Le lac Saint-Paul montre des signes de dégradation notamment par la présence, en 2006 et 2007, de fleurs d'eau de cyanobactéries et par la présence de plantes exotiques envahissantes. Le bassin versant du lac Saint-Paul est dominé par l'agriculture de grand interligne (maïs, soya). Au total, 14 cours d'eau se jettent dans le lac Saint-Paul. Plusieurs espèces de poissons, dont la perchaude, viennent se reproduire dans le lac Saint-Paul et dans ses tributaires. Sachant qu'il y a présentement un moratoire sur la pêche de cette espèce en raison de l'effondrement des stocks, il est d'autant plus important de s'attarder à son habitat.

Au nord du lac Saint-Paul, on trouve la réserve écologique Léon-Provancher, qui possède une biodiversité exceptionnelle. Plusieurs espèces de végétaux ont été dénombrées (660 espèces de plantes vasculaires¹) comprenant une vingtaine d'espèces vasculaires désignées menacées ou vulnérables (ou susceptibles de l'être).

Solutions :

- Planifier et implanter des bandes riveraines dans les 14 cours d'eau agricoles tributaires du lac Saint-Paul et sur la rive sud du lac afin de réduire les apports en sédiments dans le lac.
- Sensibilisation des producteurs agricoles concernés.

Faisabilité :

- Participation des différents intervenants
- Participation des producteurs agricoles
- Obtention du financement nécessaire

¹ http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/leon_provancher/res_59.htm

Partenaires :

- MAPAQ
- UPA Centre-du-Québec
- UQTR
- Fonds Alcoa pour les collectivités durables
- Programme Interactions communautaires
- Ville de Bécancour
- MRC de Bécancour
- GROBEC
- Clubs en agroenvironnement
- Regroupement des organismes de bassins versants (ROBVQ) – Affluents maritimes
- Fonds Loblaws pour l'environnement
- Global Releaf

Montant investi jusqu'au 31 mars 2021 : 466 719 \$**Indicateurs d'atteinte d'objectif :**

- Kilomètres de bandes riveraines implantées ;
- Amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau tributaire ;
- Amélioration de la qualité de l'eau du lac Saint-Paul ;
- Nombre d'agriculteurs sensibilisés ;

Mise à jour des actions réalisées :

Fiche technique A8	Conservation du lac Saint-Paul
Actions réalisées : <ul style="list-style-type: none">• Caractérisation des bandes riveraines des cours de la phase 1 (2015)• Suivi de la qualité de l'eau (2015, 2016,2017)• Suivi des diatomées de l'est du Canada (2014, 2015, 2016,2017)• Pêche expérimentale dans le lac Saint-Paul et dans ses tributaires (2015, 2016)• Remise de cahiers du propriétaire avec des plans d'action personnalisés pour la phase 1 (2016)• Caractérisation des bandes riveraines (phase 2) du ruisseau Héon et de la rive sud du Lac Saint-Paul (2016)• Remise de cahiers du propriétaire avec des plans d'action personnalisés pour la phase 2 (2017)• Caractérisation des bandes riveraines des cours d'eau de la phase 3 (2017)• Plantation de 9 km de bandes riveraines chez les producteurs agricoles de la phase 1 (2017)• Remise de cahiers du propriétaire avec des plans d'action personnalisés pour la phase 3 (2018)• Plantation de 16 km de bandes riveraines chez les producteurs agricoles de la phase 2 (2018)• Suivis, entretien et balisage des plantations de la phase 1 et 2 (2019)• Plantation de 20 km de bandes riveraines chez les producteurs agricoles de la phase 3 (2019)• Installation d'habitats fauniques (2020)• Suivi, entretien et balisage des plantations de la phase 3 (2020)• Suivi du taux de survie des arbustes (2020)	
Actions à entreprendre : <ul style="list-style-type: none">• Balisage des bandes riveraines (2021)• Suivi et entretien des bandes riveraines (2021-2022)	

Résultats jusqu'au 31 mars 2021 :

Résultats - Fiche technique A8	
Nombre de cahier du producteurs remis	101
Superficie (hectares) de bandes riveraines mis sous conservation volontaire	16,7
Superficie (hectares) de boisé de ferme mis sous conservation volontaire	576,41
Nombre de kilomètres de bandes riveraines implantées	45

Notes supplémentaires :

La conservation du lac Saint-Paul fait partie du projet de la trame verte de Bécancour initié en 2008 par le Comité ZIP Les Deux Rives.

A9 – CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES À L'EMBOUCHURE DES RIVIÈRES AUX ORIGNAUX ET AUX GLAISES

EN COURS DE RÉALISATION



Date d'ouverture : Mars 2012

Date de la dernière mise à jour : Janvier 2017

Thème : Conservation de la biodiversité

Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :

<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger les milieux d'intérêts écologiques
<input type="checkbox"/>	Effectuer un suivi des espèces exotiques envahissantes et prévenir leur propagation
<input type="checkbox"/>	Autres

Localisation : Limite de la ville de Bécancour et de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

Problématiques :

Malgré leur grande richesse, les milieux humides de l'embouchure des rivières aux Orignaux et aux Glaises ne bénéficient pour le moment d'aucun statut de protection particulier. Or, ils subissent de nombreuses pressions qui relèvent principalement d'une zone habitée située en bordure des milieux humides et de l'agriculture très présente dans les bassins versants en amont.

Solutions :

- Rédiger un plan de conservation des habitats fauniques. Le but de ce plan de conservation est d'assurer une protection et un maintien des habitats fauniques qui sont présents sur ce territoire.
- Élaborer un projet de conservation volontaire avec les propriétaires qui habitent le secteur.

Faisabilité :

- Participation des différents intervenants.
- Participation des résidents du secteur.
- Engagement des résidents à signer des ententes de conservation volontaire.

Partenaires :

- Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets
- Ville de Bécancour
- MDDELCC
- MFFP
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
- Fondation de la Faune du Québec
- Programme Interactions communautaires
- GROBEC

Montant investi jusqu'au 31 mars 2017 : 57 730 \$**Indicateurs d'atteinte d'objectif :**

- Nombre de propriétaires qui signeront des ententes de conservation volontaire ;
- Superficie de milieux humides qui seront protégés ;

Mise à jour des actions réalisées :

Fiche technique A9	Conservation des milieux humides à l'embouchure des rivières aux Orignaux et aux Glaises
Actions réalisées : <ul style="list-style-type: none">• Plan de conservation des habitats fauniques (2013)• Conservation volontaire auprès de 45 résidents (2013- 2015)	
Actions à entreprendre :	

Résultats jusqu'au 31 mars 2017 :

Résultats - Fiche technique A9	
Nombre de propriétaires qui ont signé des ententes de conservation volontaire	29
Superficie (hectares) de milieux humides protégés	78

A10 – CONSERVATION DU PARC ÉCOLOGIQUE GODEFROY

EN COURS DE RÉALISATION



Date d'ouverture : Juin 2011

Date de la dernière mise à jour : Février 2020

Thème : Conservation de la biodiversité

Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :

<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger les milieux d'intérêts écologiques
<input type="checkbox"/>	Effectuer un suivi des espèces exotiques envahissantes et prévenir leur propagation
<input type="checkbox"/>	Autres

Localisation : Bécancour, secteur Saint-Grégoire

Problématiques :

Le Parc écologique Godefroy est situé sur les rives de la rivière Godefroy, vestige d'un ancien chenal du fleuve Saint-Laurent. Les alluvions limoneuses qui se sont déposées dans ses environs ont favorisé l'établissement d'une flore diversifiée exceptionnellement riche. Une mise en valeur de son patrimoine naturel et culturel est mise à la disposition des visiteurs pour la découverte des lieux.¹

Bien que l'entretien général du sentier présent soit adéquat, les panneaux d'interprétation sont en très mauvais état et quelque peu désuets. Des inventaires fauniques et floristiques et des panneaux informatifs ont été réalisés dans les années 1980, mais l'information n'est plus à jour.

Également, suite à des visites terrains, le Comité ZIP Les Deux Rives a remarqué la présence d'une colonie de roseau commun assez imposante aux abords du sentier de l'Érablière.

Solutions :

- Mettre à jour les inventaires fauniques et floristiques.
- Rendre le parc écologique plus attrayant auprès des visiteurs avec de nouveaux panneaux d'interprétation et des écriteaux afin d'identifier certaines espèces.
- Sensibiliser et éduquer les visiteurs du parc à la protection du milieu.
- Éradiquer le roseau commun en bordure du sentier de l'Érablière afin de limiter sa propagation dans le parc écologique.

Faisabilité :

- Obtention du financement nécessaire.

¹ Parc écologique Godefroy [En ligne]: <http://www.aubergegodefroy.com/PDF/depliantParcEcologique.pdf> (22 juin 2011).

Partenaires :

- Ville de Bécancour
- Fondation de la faune

Montant investi jusqu'au 31 mars 2020 : 41 845 \$**Indicateurs d'atteinte d'objectif :**

- Nombre de panneaux d'interprétation réalisés ;
- Nombre d'écriteaux installés ;
- Superficie de roseau commun éradiqué ;

Mise à jour des actions réalisées :

Fiche technique A10	Conservation du parc écologique Godefroy
Actions réalisées : <ul style="list-style-type: none">• Inventaire faunique et floristique (2014)• Conception de panneaux d'interprétation et d'écriteaux (2014)• Caractérisation du roseau commun (2014)• Fauche du roseau commun sur le sentier de l'Érablière et pose d'une membrane (2015-2016)• Suivi du site ou le roseau commun a été éradiqué (2017-2018-2019)	
Actions à entreprendre : <ul style="list-style-type: none">• Poursuivre de le suivi sur le site ou le roseau a été éradiqué	

Résultats jusqu'au 31 mars 2020 :

Résultats - Fiche technique A10	
Nombre de panneaux d'interprétation réalisés	11
Nombre d'écriteaux installés	20
Superficie de roseau commun éradiqué (en mètres carrés)	350

A11 – CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES DE L'ÎLE MONTESSON

EN COURS DE RÉALISATION



Date d'ouverture : Décembre 2012

Date de la dernière mise à jour : Mars 2021

Thème : Conservation de la biodiversité

Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :

<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger les milieux d'intérêts écologiques
<input type="checkbox"/>	Effectuer un suivi des espèces exotiques envahissantes et prévenir leur propagation
<input type="checkbox"/>	Autres

Localisation : Bécancour

Problématiques :

Le territoire de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIP) renferme un important complexe de milieux humides composés de marécages, de marais, de prairies humides et d'eau peu profonde. Des travaux de dragage et d'entretien des installations portuaires doivent cependant être réalisés annuellement afin de retirer les sédiments qui s'y accumulent. Différentes études d'impacts environnementales ont été effectuées concernant des modifications apportées aux infrastructures et des mesures compensatoires ont été mises en œuvre suite à certains travaux effectués. Par exemple, vers la fin des années 1980, la SPIP a modifié le règlement de zonage de l'île Montesson (un peu plus de 240 hectares), passant de zone industrielle à zone verte. Une seconde portion de territoire de 236 hectares, située à l'ouest de l'île Montesson, a également été cédée pour de la mise en valeur faunique en partenariat avec Canards illimités Canada (GENIVAR, 2009). On note sur l'île Montesson la présence d'espèces fauniques et floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (rubanier rameux, petit blongios, esturgeon jaune, etc.), la présence d'une espèce en voie de disparition (noyer cendré) et de deux espèces protégées (bar rayé et dard de sable).

On trouve sur l'île Montesson, la plage de la petite Floride qui est un lieu assez fréquenté par le public. Afin d'accéder à la plage, les usagers doivent passer dans les milieux humides et souvent les sentiers ne sont pas respectés. On note aussi la présence sur l'île d'une zone résidentielle.

Également, une rampe de mise à l'eau est présente sur le site, à l'embouchure de la rivière Bécancour. Plusieurs embarcations à moteur circulent à proximité des milieux humides.

Solutions :

- Rédiger un plan de conservation des habitats fauniques.
- Établir des recommandations de gestion visant à protéger et à mettre en valeur les habitats fauniques.
- Mise en valeur du site afin de sensibiliser les usagers de la petite Floride, les usagers de la rampe de mise à l'eau et les résidents du secteur à l'importance des milieux humides et des habitats fauniques du milieu.
- Encadrer les visiteurs de la petite Floride afin qu'ils respectent les sentiers.

Faisabilité :

- Participation des acteurs du milieu
- Obtention du financement nécessaire

Partenaires :

- Ville de Bécancour
- Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
- Canards illimités Canada
- MFFP
- MRC de Bécancour
- Fonds d'action Saint-Laurent

Montant investi jusqu'au 31 mars 2021 : 34 650 \$

Indicateurs d'atteinte d'objectif :

- Nombre de citoyens sensibilisés ;
- Nombre de panneaux d'interprétation réalisés ;

Mise à jour des actions réalisées :

Fiche technique A11	Conservation des milieux humides de l'île Montesson
Actions réalisées : <ul style="list-style-type: none">• Plan de conservation et de mise en valeur de l'île Montesson (2019)• Projet de mise en valeur de l'île Montesson (2020)	
Actions à entreprendre : <ul style="list-style-type: none">• Installation de 3 panneaux d'interprétation (2021)• Sensibilisation des résidents de l'île Montesson (2021)	

Résultats jusqu'au 31 mars 2021 :

Résultats - Fiche technique A11	

A12 – CARACTÉRISATION DU ROSEAU COMMUN SUR LES EMPRISES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)



TERMINÉ

Date d'ouverture : Septembre 2012

Date de la dernière mise à jour : Janvier 2017

Thème : Conservation de la biodiversité

Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :

<input type="checkbox"/>	Protéger les milieux d'intérêts écologiques
<input checked="" type="checkbox"/>	Effectuer un suivi des espèces exotiques envahissantes et prévenir leur propagation
<input type="checkbox"/>	Autres

Localisation : Territoire du Comité ZIP Les Deux Rives

Problématiques :

Le roseau commun est une plante exotique envahissante qui est très présente au Québec. On la trouve en abondance en bordure des routes. Afin de connaître le degré d'envahissement de la plante, le ministère des Transports du Québec, division Mauricie – Centre-du-Québec a voulu déterminer le degré d'envahissement du roseau commun sur ses emprises. Il a donc mandaté le Comité ZIP Les Deux Rives afin qu'il parcoure les routes et autoroutes de son territoire pour localiser toutes les colonies de roseau commun. Il a également mandaté la ZIP afin de caractériser le degré d'envahissement par le roseau commun dans deux milieux d'intérêt écologique, soit le marais de la rivière Marguerite et le milieu humide à l'est du pont Laviolette.

Solutions :

- Faire la caractérisation du roseau commun en bordure des routes principales et des autoroutes.
- Faire la caractérisation du roseau commun sur deux milieux d'intérêt écologique afin de connaître son degré d'envahissement.

Faisabilité :

- Participation des acteurs du milieu
- Obtention du financement nécessaire

Partenaires :

- Ministère des Transports du Québec division Mauricie – Centre-du-Québec
- AECOM

Montant investi jusqu'au 31 mars 2017 : 8 241 \$

Indicateurs d'atteinte d'objectif :

- Localisation de toutes les colonies de roseau commun en bordure des routes ;
- Superficie de roseau commun caractérisée ;
- Détermination du taux d'envahissement du roseau commun dans les milieux d'intérêts écologiques ;

Mise à jour des actions réalisées :

Fiche technique A12	Caractérisation du roseau commun sur les emprises du MTQ
Actions réalisées : - Caractérisation du roseau commun en bordure des routes et autoroutes (2013) - Caractérisation du roseau commun au marais de la rivière Marguerite et au milieu humide à l'est du pont Laviolette (2013) - Inventaire floristique des milieux humides (2013)	
Actions à entreprendre :	

Résultats jusqu'au 31 mars 2017 :

Résultats - Fiche technique A12	
Superficie de roseau commun caractérisés de milieux d'intérêts écologiques (hectares)	13
Taux envahissement du roseau commun sur la superficie caractérisée (%)	39

A13 – CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES FLUVIAUX DE BATISCAN ET SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

EN COURS DE RÉALISATION



Date d'ouverture : Mars 2015

Date de la dernière mise à jour : Janvier 2017

Thème : Conservation de la biodiversité

Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :

<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger les milieux d'intérêts écologiques
<input type="checkbox"/>	Effectuer un suivi des espèces exotiques envahissantes et prévenir leur propagation
<input type="checkbox"/>	Autres

Localisation : Batiscan et Sainte-Anne-de-la-Pérade

Problématiques :

Les milieux humides en bordure du fleuve Saint-Laurent renferment des habitats fauniques exceptionnels qu'il est primordial de préserver, vu la destruction fréquente de ces habitats fragiles. Dans l'évaluation et la classification du potentiel des milieux humides du fleuve Saint-Laurent, secteur rive nord (Guérin, 2005), quatre milieux humides sont identifiés entre l'est de l'embouchure de la rivière Batiscan et l'ouest de l'embouchure de la rivière Sainte-Anne. Selon cette étude, ces quatre milieux humides ont un très fort potentiel faunique. Le milieu humide de l'anse à Molion a même obtenu une cote de conservation de 8,7 sur 10, ce qui équivaut à la cote la plus élevée pour l'ensemble de notre territoire. Ces milieux humides sont particulièrement intéressants pour la faune dans la mesure où ils comprennent différentes séquences végétales (bas marais, herbier submergé, marécage arbustif, marécage arboré et couvert forestier), ce qui favorise la diversité des espèces fauniques. De plus, deux des quatre sites possèdent un très bon potentiel de frayère et selon le MFFP, l'ensemble de ces milieux humides sont des zones de concentration des oiseaux aquatiques.

Également, selon le schéma d'aménagement de la MRC des Chenaux la zone de milieu humide entre la rivière Batiscan et la rivière Sainte-Anne constitue un habitat faunique sensible, possède un intérêt particulier au niveau écologique et il y a présence de plantes susceptibles d'être désignées menacées. Le schéma d'aménagement stipule également que la MRC des Chenaux s'engage à collaborer avec les organismes environnementaux pour l'acquisition de connaissances sur les écosystèmes aquatiques et les habitats fauniques ainsi que pour la mise en place de mesures de protection et de mise en valeur de ce territoire.

De plus, selon une étude réalisée en 1996, visant à cibler les zones d'intérêts fauniques pour les municipalités de Champlain, Sainte-Anne-de-la-Pérade et Batiscan, la zone de marais entre les rivières Batiscan et Sainte-Anne offre un très fort potentiel d'habitat faunique. En fait, cette zone a obtenu le plus haut pointage, ce qui en fait une zone prioritaire à protéger.

Bien qu'elle soit dotée d'habitats fauniques primordiaux, cette zone de milieux humides est néanmoins en proie à des pressions qui sont susceptibles de compromettre son intégrité écologique. Entre autres, la proximité des habitations et de l'agriculture à certains endroits rendent les habitats sensibles vulnérables.

Solutions :

- La réalisation d'un plan de conservation permettrait de mieux comprendre les pressions subies par les milieux humides et de bien orienter les actions futures pour la préservation de cette richesse exceptionnelle.
- Déterminer les habitats fauniques à conserver pour ainsi délimiter le périmètre à protéger.

Faisabilité :

- Participation des intervenants concernés
- Obtention du financement nécessaire

Partenaires :

- Association sportive et écologique de la Batiscan (ASEB)
- CAPSA
- Municipalité de Batiscan
- MRC des Chenaux
- Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade
- UQTR
- Fondation de la faune
- Programme Interactions communautaires
- SAMBBA

Montant investi jusqu'au 31 mars 2017 : 8 000 \$

Indicateurs d'atteinte d'objectif :

- Superficie de milieux humides protégés ;
- Nombre de citoyens ayant été exposés à l'information ;

Mise à jour des actions réalisées :

Fiche technique A13	Conservation des milieux humides fluviaux de Batiscan et Sainte-Anne-de-la-Pérade
Actions réalisées : <ul style="list-style-type: none">• Plan de conservation des habitats fauniques (2016-2017)	
Actions à entreprendre :	

A14 – CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES DU COURS D'EAU MONTOUR



EN COURS DE RÉALISATION

Date d'ouverture : Avril 2013

Date de la dernière mise à jour : Mars 2021

Thème : Conservation de la biodiversité

Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :

<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger les milieux d'intérêts écologiques
<input type="checkbox"/>	Effectuer un suivi des espèces exotiques envahissantes et prévenir leur propagation
<input type="checkbox"/>	Autres

Localisation : Trois-Rivières

Problématiques :

Le Comité ZIP Les Deux Rives a produit en 2005 une étude d'évaluation et de classification du potentiel des milieux humides de son territoire. Le milieu humide du cours d'eau Montour situé en bordure du fleuve Saint-Laurent a été ciblé par notre organisme puisqu'il offre une bonne diversité biologique, il offre un bon potentiel faunique (aire de concentration d'oiseaux aquatiques) et il sert de frayère potentielle pour plusieurs espèces de poisson, dont la perchaude. De plus, selon la ville de Trois-Rivières, il s'agit d'un écosystème forestier exceptionnel (EFE). Ce peuplement forestier est dominé par des érables argentés de taille assez impressionnante. Toutefois, ce milieu subit des pressions agricoles importantes et il est un massif forestier isolé qui n'offre aucune connectivité avec d'autres milieux naturels.

Solutions :

- Rédiger un plan de conservation des habitats fauniques
- Initier un projet en agroenvironnement afin de limiter les apports du milieu agricole dans le milieu humide
- Planter des bandes riveraines afin de connecter le massif forestier aux autres milieux naturels

Faisabilité :

- Participation des intervenants
- Obtention du financement nécessaire
- Participation des agriculteurs

Partenaires :

- Ville de Trois-Rivières
- MAPAQ
- Fondation de la faune
- Programme Interactions communautaires

- UPA Mauricie
- MFFP
- MELCC
- UQTR
- Clubs en agroenvironnement
- OBVRLY

Montant investi jusqu'au 31 mars 2021 : 43 456 \$

Indicateurs d'atteinte d'objectif :

- Superficie de milieux humides protégés ;
- Nombre de kilomètres de bandes riveraines implantées ;
- Nombre de citoyens sensibilisés ;

Mise à jour des actions réalisées :

Fiche technique A14	Conservation des milieux humides du cours d'eau Montour
Actions réalisées : <ul style="list-style-type: none"> • Plan de conservation des habitats fauniques (2019) • Caractérisation des bandes riveraines (2020) • Remise des cahiers du propriétaire avec des plans d'action personnalisés (2021) 	
Actions à entreprendre : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de bandes riveraines 	

Résultats jusqu'au 31 mars 2021 :

Résultats - Fiche technique A14	
Nombre de cahier du producteur remis	5
Nombre de kilomètres de bandes riveraines caractérisé	25

A15 – CONSERVATION D'UN MILIEU NATUREL À SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

EN COURS DE RÉALISATION



Date d'ouverture : Mai 2015

Date de la dernière mise à jour : Janvier 2017

Thème : Conservation de la biodiversité

Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :

<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger les milieux d'intérêts écologiques
<input type="checkbox"/>	Effectuer un suivi des espèces exotiques envahissantes et prévenir leur propagation
<input type="checkbox"/>	Autres

Localisation : Sainte-Anne-de-la-Pérade

Mise en contexte :

Le chemin de l'Île-du-Large est un chemin public entretenu par la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade. En bordure de ce chemin, on compte une quarantaine de propriétés résidentielles dont près de la moitié sont occupées 12 mois par année. À l'extrémité est du chemin, on ne retrouve aucune emprise publique permettant la virée des véhicules publics (camion de déneigement, camion d'incendie, camions de cueillette des déchets, etc.) Durant la période hivernale, il est souvent ardu pour la municipalité d'effectuer le déneigement de ce chemin sans empiéter sur les terrains privés. Afin de régler ces problèmes de sécurité et de circulation, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a entrepris les démarches pour aménager une virée à l'extrémité de ce chemin.

Pour la réalisation de la virée, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a demandé à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade de fournir une caractérisation du milieu naturel et d'explorer les autres scénarios possibles.

Le Comité ZIP Les Deux Rives a donc été mandaté par la municipalité pour effectuer une caractérisation du milieu naturel pour l'implantation d'une virée à l'extrémité du chemin de l'île-du-large à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Solutions :

- Effectuer un inventaire faunique et floristique du milieu naturel
- Caractériser les milieux humides présents sur le site
- Proposer des scénarios ayant le moins d'impact sur le milieu, pour l'implantation de la virée des véhicules publics
- Proposer des mesures de compensation

Faisabilité :

- Participation des intervenants
- Obtention du financement nécessaire

Partenaires :

- Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade
- MRC des Chenaux
- MDDELCC

Indicateurs d'atteinte d'objectif :

- Réalisation d'un inventaire faunique et floristique
- Identification des zones de milieux humides
- Proposition de différents scénarios ayant le moins d'impact sur le milieu naturel pour l'implantation d'une virée

Mise à jour des actions réalisées :

Fiche technique A15	Conservation d'un milieu naturel à Sainte-Anne-de-la-Pérade
Actions réalisées : <ul style="list-style-type: none">• Inventaire faunique et floristique (2015)• Caractérisation des milieux humides (2015)• Proposition de scénarios ayant le moins d'impact sur le milieu naturel pour l'implantation de la virée (2015)• Proposition de mesures de compensation (2015)	
Actions à entreprendre : <ul style="list-style-type: none">• Mesures de compensation	

A16 – CONSERVATION DE L'ÎLE-DU-LARGE

EN COURS DE RÉALISATION



Date d'ouverture : Septembre 2016

Date de la dernière mise à jour : Mars 2020

Thème : Conservation de la biodiversité

Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :

<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger les milieux d'intérêts écologiques
<input checked="" type="checkbox"/>	Effectuer un suivi des espèces exotiques envahissantes et prévenir leur propagation
<input type="checkbox"/>	Autres

Localisation : Sainte-Anne-de-la-Pérade

Mise en contexte :

Le secteur de l'île-du-Large est composé de deux zones de milieux humides, soit le milieu humide de l'embouchure et de la baie du chenal Saint-Ignace et le milieu humide des deux baies près de l'île Verte. Un plan de conservation réalisé en 2015 par Conservation de la nature Canada, a ciblé l'île-du-Large comme un secteur où le Comité ZIP Les Deux Rives devrait effectuer un projet de conservation volontaire avec les citoyens afin de préserver les milieux humides.

Ce secteur possède une bonne diversité au niveau de la faune ichthyenne, un fort potentiel faunique et constitue une aire de concentration d'oiseaux aquatiques. Selon le plan de conservation, un boisé à valeur de conservation très élevée est présent sur une grande partie de l'île-du-Large. Bien qu'il soit doté d'habitats fauniques primordiaux, ce site est néanmoins en proie à des pressions qui sont susceptibles de compromettre son intégrité écologique. Entre autres, la proximité des habitations et le remblayage rendent les milieux humides vulnérables.

Suite à une rencontre avec les résidents du secteur de l'île du Large, plusieurs ont démontré de l'intérêt pour effectuer des actions, dont la végétalisation d'enrochement et la lutte aux plantes exotiques envahissantes.

Solutions :

- Élaborer un projet de conservation volontaire avec les propriétaires qui habitent le secteur des milieux humides de l'île du Large, afin de préserver les milieux humides.
- Élaborer un projet de végétalisation d'enrochement en bordure du fleuve.
- Élaborer un projet de lutte aux plantes exotiques envahissantes.

Faisabilité :

- Participation des intervenants
- Participation des résidents de l'île-du-Large
- Engagement des résidents à signer des ententes de conservation volontaire
- Obtention du financement nécessaire

Partenaires :

- Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade
- MRC des Chenaux
- MFFP
- Conservation de la nature Canada
- Association des citoyens et citoyennes de l'île-du-Grand (ACCIL)
- Fonds d'action Saint-Laurent

Montant investi jusqu'au 31 mars 2020 : 30 000 \$**Indicateurs d'atteinte d'objectif :**

- Nombre de citoyens sensibilisés
- Superficie de milieu humide qui seront protégé
- Superficie de bandes riveraines

Mise à jour des actions réalisées :

Fiche technique A16	Conservation des milieux humides l'île du Large
Actions réalisées : <ul style="list-style-type: none">• Conférence sur les milieux humides aux citoyens de l'île-du-Grand (2016)• Végétalisation d'enrochement en bordure du fleuve (2019)	
Actions à entreprendre : <ul style="list-style-type: none">• Conservation volontaire avec les citoyens de l'île-du-Grand• Éradication de plantes exotiques envahissantes	

Résultats jusqu'au 31 mars 2020:

Résultats - Fiche technique A16	
Nombre de citoyens de l'île du Grand sensibilisés	86
Nombre d'arbustes plantés	1 660

A17- ÉRADICATION DE PHRAGMITE À BÉCANCOUR

EN COURS DE RÉALISATION



Date d'ouverture : Avril 2018

Date de la dernière mise à jour : Mars 2021

Thème : Conservation de la biodiversité

Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :

<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger les milieux d'intérêts écologiques
<input checked="" type="checkbox"/>	Effectuer un suivi des espèces exotiques envahissantes et prévenir leur propagation
<input type="checkbox"/>	Autres

Localisation : Bécancour

Mise en contexte :

Le phragmite, aussi appelé roseau commun, est une graminée qui forme des colonies généralement très denses, laissant peu de place à nos plantes indigènes. Lorsqu'il s'installe, il diminue grandement la biodiversité et contribue à assécher les milieux humides. Cette espèce remplace de plus en plus les quenouilles, mais n'offre malheureusement pas la même qualité de nourriture pour la faune. La colonie à éradiquer se trouve près du pont Laviolette et mesure environ 3500 mètres carrés.

Solutions :

- Éradication d'une colonie de phragmite à Bécancour.

Faisabilité :

- Obtention du financement nécessaire

Partenaires :

- Ville de Bécancour
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Indicateurs d'atteinte d'objectif :

- Nombre de mètres carrés de phragmite éradiqué

Mise à jour des actions réalisées :

Fiche technique A17	Éradication de phragmite à Bécancour
Actions réalisées : <ul style="list-style-type: none">• Éradication de phragmite avec la technique du déblai renversé• Végétalisation du site avec de l'hydro ensemencement• Suivi des repousses (2019,2020)	
Actions à entreprendre : <ul style="list-style-type: none">• Suivi sur 5 ans (jusqu'en 2023)	

Résultats jusqu'au 31 mars 2021:

Résultats - Fiche technique A17	
Nombre de mètres carrés de phragmite éradiqué	3500

A18– CONSERVATION DES HERBIERS AQUATIQUES SECTEUR GENTILLY - BÉCANCOUR

EN COURS DE RÉALISATION



Date d'ouverture : Avril 2019

Date de la dernière mise à jour : Mars 2021

Thème : Conservation de la biodiversité

Orientations selon le plan d'action de la table de concertation du Comité ZIP Les Deux Rives :

<input checked="" type="checkbox"/>	Protéger les milieux d'intérêts écologiques
<input type="checkbox"/>	Effectuer un suivi des espèces exotiques envahissantes et prévenir leur propagation
<input type="checkbox"/>	Autres

Localisation : Ville de Bécancour

Problématiques :

Le secteur fluvial de Bécancour est caractérisé par des habitats fauniques exceptionnels pour la faune aquatique. Par ailleurs, on y retrouve beaucoup d'herbiers aquatiques qui servent de lieu de reproduction et d'alimentation pour plusieurs espèces de poisson, et ce particulièrement à Gentilly. Toutefois, plusieurs petits cours d'eau agricoles se jettent dans ces milieux et transportent des polluants nuisibles aux espèces présentes (nutriments, pesticides, matières en suspension).

Solutions :

- Planifier et implanter des bandes riveraines dans les 19 cours d'eau et fossés agricoles qui sont tributaires du fleuve Saint-Laurent, et qui se jettent dans les herbiers aquatiques de Gentilly
- Sensibilisation des producteurs agricoles concernés.

Faisabilité :

- Obtention du financement nécessaire ;
- Participation des producteurs agricoles;

Partenaires :

- MRC de Bécancour
- MAPAQ
- UPA Bécancour
- MFFP

Indicateurs d'atteinte d'objectif :

- Nombre de producteurs agricoles sensibilisés ;
- Longueur de bandes riveraines implantés ;
- Superficie de bandes riveraines conservées ;

Mise à jour des actions réalisées :

Fiche technique A18	Conservation des herbiers aquatiques secteur Gentilly - Bécancour
<p>Actions réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Caractérisation des bandes riveraines (2020)• Pêche expérimentale dans les cours d'eau qui se jettent dans les herbiers (2020)• Remise des cahiers du propriétaires (2021)• Suivi des diatomées de l'est du Canada dans les cours d'eau qui se jettent dans les herbiers (2020)	
<p>Actions à entreprendre :</p> <ul style="list-style-type: none">• Suivi avec les producteurs agricoles (2021)• Mise en place de bandes riveraines	

Résultats jusqu'au 31 mars 2021 :

Résultats - Fiche technique A18	
Nombre de cahier du producteur remis	6
Nombre de kilomètres de bandes riveraines caractérisé	30